Image not found or type unknown

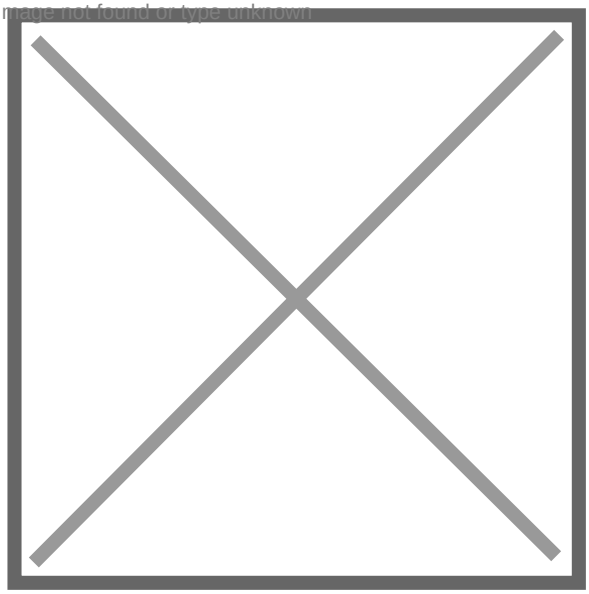

Comment éviter d'être fiché ficp lors d'un divorce

Par **Gregre**, le **08/10/2018** à **18:32**

Bonjour,

En instance de divorce, Mr a été condamné lors de l'ordonnance de non conciliation à régler seul une dette cetelem. Comme il y a 2 impayés déjà cetelem veut me ficher aussi. Que puis je faire ? Le juge peut il ordonner lors du jugement de divorce que la dette soit mise qu'au nom de Mr seul ? Cela me protégerait-Il?Merci pour vos reponses

Par **Visiteur**, le **08/10/2018** à **18:58**

Commencer par saluer est une règle de bienséance sur ce site.

Un divorce peut définir des arrangements conventionnels ou ordonnances, mais vous êtes et restez co-emprunteur pour l'organisme prêteur, qui ne tient pas compte de la convention de divorce et de la mauvaise foi ou volonté de votre ex époux.
Le juge ne peux pas ordonner ce que vous souhaitez car il faut savoir que les dettes ménagères contractées pendant le mariage ainsi que les emprunts et achats à tempérament conclus par les deux époux les obligent solidairement même après le divorce.

Par **Gregre**, le **08/10/2018** à **19:22**

Merci pour votre compréhension. Un oubli n'est pas rare (oubli du BONJOUR) quand on a beaucoup de soucis. L'erreur est humaine. Un peu de bienveillance
Merci

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés